

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À HUIS  
CLOS VIA LA PLATEFORME VISIOCONFÉRENCE ZOOM, LE JEUDI  
14 JANVIER 2021 À 9 H 5**

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville  
Michèle Fournier, maire de Cloridorme  
Mélanie Clavet, maire de Petite-Vallée

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Bruno Bernatchez, directeur général  
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. RÉSOLUTION 21-01 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 9 h 5.

**3. RÉSOLUTION 21-02 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2021**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021 soit et est adopté tel que déposé, le tout devant se lire comme suit :

1. Déroulement de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021
4. Embauche d'un(e) agent(e) de développement économique
5. Certificat de conformité : Règlement 1156-11-48 amendant le règlement de zonage 1156-11 de la Ville de Gaspé
6. Levée de la séance

**4. RÉOLUTION 21-03 : EMBAUCHE D'UN(E) AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT le départ de madame Sara Chrétien;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à une ouverture de poste;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a évalué 4 candidatures;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection propose une candidature de façon unanime;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de monsieur Jean-Michel Fournier à titre d'agent de développement économique à compter du 8 février 2021;

QUE le traitement salarial de départ soit établi à l'échelon 3 pour la catégorie *Professionnels 2* de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

**5. RÉOLUTION 21-04 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1156-11-48 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1156-11 DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté le règlement 1156-11-48 le 21 décembre 2020;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1156-11-48;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1156-11-48;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

## **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 9 h 7.

---

Daniel Côté  
Préfet

---

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général